

# LA GAZETTE DE BEHOUST

Bulletin municipal JUIN 2017

*Béhoust*



## LE MOT DU MAIRE

**Chères Béhoustiennes, chers Béhoustiens.**

Nous sommes ravis de constater que les travaux de la rue de La Masse s'achèvent, et nous ne pouvons que vous remercier de votre patience.

Maintenant il appartient à chacune et chacun d'entre vous de garer son véhicule à l'intérieur de sa propriété et si cela s'avère impossible, de le garer le long du trottoir et non pas sur les trottoirs qui demeurent réservés aux piétons. De plus, il serait désolant de constater des dégradations et/ou taches d'huile, graisse ou autres...

Le conseil municipal est particulièrement vigilant sur le respect des règles relevant tant du code de la route que du bon sens.

Je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie par avance.

Bonnes vacances.

**Guy PELISSIER**  
Maire

**Président de l'Union des Maires des Yvelines**

## TRAVAUX RUE DE LA MASSE



**28 juin 2017 décapage de l'ancien revêtement**



#### **4 Juillet 2017 pose du revêtement bitume**

Le programme de rénovation du réseau d'eau potable et d'assainissement de la Rue de la Masse, le programme de remplacement des candélabres étant réalisés, la municipalité a pu lancer la dernière tranche de travaux concernant cette rue.

Depuis le centre du village jusqu'au pont SNCF, sur toute la longueur de la rue de la Masse, les travaux se sont succédés :  
Mise en place des bordures de caniveaux,



#### **Mise en place des bordures de caniveaux**



#### **Caniveaux à double revers pont SNCF**

décassement des accotements, rabotage de l'ancienne bande de roulement, remplacement des tampons d'égout, pose de gravillons lavés pour les trottoirs. Ces travaux préparatoires ont été terminés première semaine de Juillet, pour assurer la dernière étape : la pose de la bande de roulement.

Nous avons profité de ces travaux routiers pour procéder au renforcement du Chemin de la Faisanderie, du Chemin des Vingt Arpents et de la partie forestière du Chemin de la Pimardière.

Ces travaux importants sont dans la continuité de ceux réalisés précédemment Rue du Moutier, Rue de la Tuilerie, ils donnent à notre village une unité harmonieuse.

Progressivement en fonction de notre capacité d'investissement, les anciens candélabres seront remplacés par le nouvel équipement dans toutes les rues du village ; éclairage identique à celui installé Rue de la Tuilerie et Rue de la Masse.

**Voici quelques rappels des réglementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie dans notre village.**

### **Machines bruyantes.**

Soyez attentifs au bien-être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant les dispositions de **l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012** relatif à la lutte contre le bruit.

Article 10 : de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012.



Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables :**  
**De 8h30 à 12h00 et**  
**De 14h30 à 19h30**
- **Les Samedis :**  
**De 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00**
- **Les Dimanches et Jours fériés :**  
**De 10h00 à 12h00**

### **Animaux**

Article 8 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

### **Elagage des arbres**



### **Entre propriété et domaine public.**

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes, en bordure des voies publiques

de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques. Si nécessaire, le Maire peut l'ordonner aux frais des propriétaires défaillants.

### **Entre propriétés privées**

Nous vous rappelons la réglementation pour les particuliers : les haies de moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 50cm de la limite séparative et taillées afin de ne pas déborder sur le terrain voisin.

Suivant les articles 670 à 673 du code civil lorsque les branches surplombent le fonds du voisin, ce dernier peut obliger le propriétaire de l'autre fonds à couper les branches au niveau de la limite séparative des deux fonds, mais ne peut le faire lui-même.

En conséquence, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et haies ne dépassent pas les limites de sa propriété.

### **Poubelles, déchets verts, apport volontaire**

Les poubelles vertes pour les déchets ménagers, les jaunes pour le plastique, le métal et le papier, sont collectées le Jeudi matin. elles sont à sortir la veille au soir, et doivent être rentrées le plus rapidement possible après le ramassage.

*Respecter ces consignes, c'est assurer un peu plus de sécurité pour les piétons, et préserver l'environnement et l'esthétique de notre village.*

Les sacs de déchets verts sont collectés le lundi matin, encore trop de sacs de déchets verts sont sortis en milieu de semaine, nous demandons à leurs propriétaires de faire l'effort de les sortir le dimanche soir (sauf exception : départ en vacances ou en week-end).

Attention la SEPUR ne ramasse pas les poubelles remplies de déchets verts, ces déchets doivent être obligatoirement mis dans les sacs papier biodégradables, les branchages seront liés en fagots pour faciliter le chargement.

Fin juin 2017, Il reste en Mairie quelques lots de sacs pour déchets verts sur la livraison attribuée à notre commune par le SIEED. En fonction du

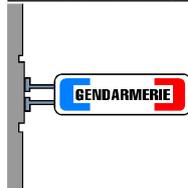
stock disponible vous pourrez enlever un lot de sacs en mairie.

La borne d'apport volontaire de verre est destinée à collecter **UNIQUEMENT** les récipients en verre. Les vitres, miroirs, et autres menuiseries double vitrage doivent être déposés à la déchèterie de Garancières. L'abandon de déchets sur la

voie publique ou tout autre lieu est formellement interdit ; la déchèterie de Garancières est à votre disposition (carte gratuite pour les résidents de Béhoust disponible en Mairie).

## **PRÉVENTION/SÉCURITÉ/CIRCULATION**

### **PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**



#### **Plan de surveillance vacances.**

La gendarmerie de La Queue Lez Yvelines assure des rondes spécifiques auprès des habitations inoccupées en période estivale (plan tranquillité vacances). Si vous partez en ces mois d'été, la gendarmerie peut assurer une surveillance de votre maison. Pour ce service il vous faudra remplir un imprimé spécifique à la gendarmerie de La Queue



Lez Yvelines qui organise ces tournées de surveillance. Pour plus

d'informations contactez la gendarmerie de notre secteur Tel 01 34 86 40 01. Pour télécharger le document taper sur votre moteur de recherche " opération tranquillité vacances formulaires".

#### **Manœuvres militaires**

Le lundi 15 mai 2017, une partie de Béhoust a été investie par un contingent de l'Armée. Des soldats en tenue de combat, des blindés ont patrouillé (avec tirs de balles à blanc) Rue de la Tuilerie, Rue de la masse, en forêt toute la journée du lundi et en soirée.

Il s'agissait de manœuvres en terrain réel pour la 13<sup>ème</sup> DBLE (Demi-Brigade de la Légion Etrangère) basée à La Cavalerie dans le Larzac (Aveyron)

Notre sécurité passe par les contrôles et les fouilles de vigie-pirate, mais également par des opérations de manœuvres de l'Armée Française qui peuvent parfois perturber votre quotidien. Ce sont des perturbations inévitables qui atteignent notre village dans une période où notre pays est en état d'urgence.

#### **Circulation**



**Radar "pédagogique" Rue du Nid de Geai**

La mairie a mis en place Rue du Nid de Geai et Rue de Coudreuse 2 radars « pédagogiques » de contrôle de vitesse. Cet équipement de sécurité complète le rond-point d'entrée côté Orgerus et la chicane côté Garancières destinés à faire respecter la limite des 50 km/h en agglomération.

La vitesse excessive est un fléau qu'il est difficile de contrôler sans le civisme de chacun. Nous savons que les Béhoustiens sont très sensibles à ce problème.

#### **Stationnement**

Ils le sont également pour un autre point de sécurité qui devient très sensible : le stationnement des véhicules dans certaines rues de notre village comme cela a été évoqué dans le mot du Maire.

Il n'est pas normal que les riverains qui ont la possibilité de garer leur véhicule dans leur propriété, laissent leur voiture en stationnement prolongé et de surcroit sur le trottoir.

La mairie vient de réaliser des investissements importants, pour embellir et sécuriser le village. Les trottoirs sont réservés aux piétons, ce ne sont pas des parkings, il faut éviter également que le revêtement en gravillons lavés ne soient pollués par des traces d'huile ou d'essence.

A la fin des travaux Rue de la Masse, les riverains concernés seront avertis personnellement de ces recommandations. Les mois de juillet et août nous permettront de comptabiliser

le nombre de véhicules en stationnement résidentiel ne pouvant avoir un accès dans leur propriété.

En fonction du nombre de véhicules ne pouvant stationner dans les propriétés, et après concertation, la Mairie étudiera la possibilité de matérialiser des emplacements de parking Rue de La Masse.

N'oubliez pas qu'il existe un parking place du village, qui peut vous accueillir en toute sécurité.

Profitez des vacances pour prendre de bonnes résolutions.

## RECENSEMENTS/ELECTIONS/CÉRÉMONIES

### ELECTIONS LEGISLATIVES

Nous vous rappelons ci-dessous les résultats des élections législatives à Béhoust (10<sup>ème</sup> circonscription)

#### **Premier tour 11 juin 2017**

Inscrits : 384    Votants : 204    Blanc : 1

Participation : 62,50%

	Voix	%
Mme Saulnier Lutte Ouvrière	2	0,8%
M Nicoletta France Insoumise	15	6,3%
M Jutier EELV	7	3%
M Boche Debout la France	3	1,3%
Mme Mantoni Nouvelle Donne	0	
M Lehot Front National	17	7,1%
Mme Bergé LREM	127	53,1%
Mme Gall PACTE	2	0,8%
M Husson PS	9	3,8%
M Poisson LR-PCD-UDI	50	20,9%
M Fonsalas 577 Indépendants	2	0,8%
M Chevrier Front Libéré	0	
Mme Auribot PCF	0	
M Burçon PLD	2	0,8%
Mme Cuny URP	3	1,2%

#### **Deuxième tour**

Inscrits : 384    Votants : 210    Blancs 5

Nuls : 4

Participation : 54,69%

Mme Aurore Bergé LREM	144	71,6%
M JF Poisson LR-PCD-UDI	57	28,4%

### RECENSEMENT DES JEUNES

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. Le recensement permet d'être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté** et l'inscription d'office sur les listes électorales.

Le Maire vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)

Pour le recensement les jeunes Béhoustiens doivent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité.



### CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2017



**Lundi 8 mai devant le Monument aux morts de Béhoust**

Cette cérémonie s'est déroulée en la présence des membres de l'Association des Anciens Mobilisés, qui ont déposé les gerbes de fleurs au pied du monument et procédé à l'appel aux Béhoustiens morts pour la France au cours des guerres 14/18 et 39/45. Les porte-drapeaux des communes de Flexanville, Orgerus, Tacoignières, Prunay le Temple et Béhoust ont accompagné l'appel aux morts, la minute de silence et La Marseillaise. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur dans la salle du conseil de la mairie.

**40 ANS DE MANDATS**

Le 26 mars 2017, le conseil municipal de Béhoust a tenu à fêter les quarante ans de mandat de notre Maire Guy Pélissier. Première élection en 1977, toujours maire en 2017 et toujours aussi efficace. En quarante ans on ne compte plus le nombre de conseils municipaux, repas de Noël, Méchouis, remises des prix....

*Béhoust*



**Première élection et première cérémonie du souvenir en 1977 pour Guy Pélissier**

**ECOLE DE BOIS-HOUX**



## **VIE DE L'ÉCOLE**

Le samedi 25 mars 2017, tous les enfants de l'école et leurs parents ont participé à un rallye « nature » dans Béhoust. Ils devaient réaliser un parcours à étapes. Au cours de chacune des étapes, ils avaient une petite épreuve à réaliser afin d'obtenir l'indice qui leur permettait de trouver le lieu de l'étape suivante. Cette manifestation s'est clôturée par la remise d'un petit diplôme et d'une fleur et par un verre de l'amitié avec tous les participants.

Le jeudi 30 mars 2017, les élèves de CM2 se sont rendus au collège Georges Pompidou d'Orgerus pour le visiter. En plus de la visite, ils ont pu participer à un cours de géographie et à un cours d'Éducation Physique et Sportive avec les différents professeurs dédiés à cette discipline. Ils ont également pu déjeuner à la cantine qui leur a paru bien différente de celle qu'ils connaissent actuellement !

Le vendredi 21 avril 2017, Caroline PICQUE, animatrice de l'Office de Protection des Insectes et de leur Environnement (OPIE) est venue passer la journée à l'école. Au matin, les enfants ont pu déterminer les caractéristiques physiques d'un insecte (nombre de pattes, parties du corps...) à l'aide d'un jeu de Kim, observer des larves et des insectes vivants et mettre en place un élevage de phasmes (ce sont des insectes qui ressemblent à des bâtons). Chaque classe possède sept individus qui vivent dans un vivarium. L'après-midi, ils sont allés en forêt afin de partir à la recherche des insectes qui se trouvent dans celle-ci : ils devaient en capturer, les observer et les dessiner.

Le mardi 2 mai 2017 au matin, la classe de Mme Marissal s'est rendue avec l'école de Flexanville au centre de tri de Thiverval-Grignon. Après une intervention d'un employé du centre de tri sur les déchets à mettre dans la poubelle dédiée au recyclage, les enfants ont pu voir une vidéo sur l'usine de valorisation des déchets et visiter le centre de tri. Ils sont revenus avec un petit cadeau : une plaquette rappelant les déchets à mettre dans la poubelle dédiée au recyclage, un crayon à papier recyclé à 100% avec du papier journal et un taille-crayon en forme de poubelle « jaune ».

La fête de l'école s'est déroulée le samedi 24 juin 2017. La journée a débuté par le spectacle des enfants. Cette année, ils ont présenté un spectacle de marionnettes à leurs parents. Ces derniers ont également pu observer les œuvres de leurs enfants dans le musée de l'école qui recouvraient les murs et les fenêtres de la salle des fêtes. Ils se sont ensuite retrouvés dans la cour de l'école pour partager un repas estival. L'après-midi, les enfants ont pu jouer aux différents stands de la kermesse.

Le vendredi 30 juin 2017, tous les élèves de l'école se rendront à l'espace Rambouillet où ils pourront observer des animaux et assister au spectacle de rapaces.

### Informations de rentrée :

La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 septembre 2017.

**(Rythmes scolaires 2017/2018 voir ci-dessous).**

Laetitia Marissal

### **TAP (Temps d'Activités Périscolaires)**



**Fête des mères TAP 2017**

L'année scolaire 2016-2017 se termine ; Nous remercions nos 3 animatrices, qui ont su, une fois de plus, mener à bien cette année ; Cathy a partagé son temps entre jeux, activités sportives et artistiques comme en témoigne cette photo de cadres réalisés par les enfants pour la fête des mères et les réalisations florales sur le puits de la salle des fêtes.



**Décoration florale TAP 2017**

Quant à Emma et Janine, elles ont fait progresser nos petits béhoustiens, en anglais, toujours de façon ludique, et avec professionnalisme. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur participation.

### **Etude surveillée/garderie**

La garderie du matin a été assurée par Catherine Jarry comme celle du soir chaque lundi, mardi, mercredi, et jeudi. La permanence du vendredi soir étant assurée par Madame Lo-Hive.

### **Rythmes scolaires 2017/2018**

Le décret concernant l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires a été promulgué le **27 juin 2017. (décret N° 2017-1108)**

Le décret permet au directeur académique sur proposition d'une commune, d'autoriser la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

L'inspecteur d'académie nous a répondu le **30 juin 2017**, que notre proposition était acceptée, elle autorise l'organisation des horaires suivants pour l'école de Béhoust :

### **Quatre journées de classe.**

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi.**

**Horaires : 9h à 12h et 13h30 à 16h30**

### **Horaires garderie**

#### **Garderie du matin :**

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30 à 9h.**

#### **Garderie du soir :**

**Lundi, Mardi Jeudi de 16h30 à 19h**

**Vendredi de 16h30 à 18h30**

### **Rythmes scolaires maternelle Garancières.**

La mairie de Garancières avec laquelle nous avons une convention pour l'accueil de nos enfants en maternelle, nous a confirmé qu'elle avait reçu l'accord pour revenir à quatre journées de classe.

Bonne nouvelle pour les parents concernés, les rythmes scolaires seront identiques pour la rentrée de septembre 2017 entre les primaires de Béhoust et les élèves de maternelle scolarisés à Garancières.

### **Garderie du matin maternelle de Garancières**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 7h30 à 9h

### **Garderie du soir maternelle de Garancières**

Lundi, Mardi, Jeudi de 16h30 à 19h

Vendredi de 16h30 à 18h30

(soit les mêmes horaires que l'école primaire de Béhoust)

### **Centre de loisirs de Garancières :**

Le Mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h.

## **VIDE-GRENIERS 2017**



### **Exposants et visiteurs dans la salle polyvalente**

Notre traditionnel vide-greniers a eu lieu le dimanche **19 Mars 2017**. Une cinquantaine d'exposants était au Rendez-Vous ; Le temps était maussade mais la pluie nous a épargnés ; les plus frileux ont pu se réchauffer en buvant un bol de soupe, servi, comme d'habitude, par notre charmante « cantinière » ; La manifestation, comme les autres années, s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur ; J'ai ouï dire qu'il y avait encore quelques trésors dans les greniers Béhoustiens ; Alors, on recommence en 2018 !

### **Concert en l'église de Béhoust.**

Un concert de Gospel aura lieu en l'église Saint Hilaire de Béhoust ; il sera interprété par la chorale **New Gospel Arc-En-Ciel** le samedi 7 octobre 2017.

Toujours par souci de bonne organisation, un bulletin d'inscription vous sera distribué mi-Septembre ; le concert sera ouvert aux extérieurs ; mais ne tardez pas à répondre, afin de bénéficier d'un tarif préférentiel en tant que Béhoustiens.

Sur votre moteur de recherche taper : New gospel Arc en ciel, et vous aurez accès à leur répertoire.

Maryse Baradat



### **Visite du Centre de Tri du SIDOMPE.**

Une visite du centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon (Yvelines) sera organisée le vendredi matin 22 septembre 2017 (le centre de tri est fermé le Vendredi après-midi et Samedi matin) ;

Cette visite est gratuite, si le nombre d'inscrits est supérieur à 20, un car nous sera, gracieusement proposé.

Le bulletin de réservation vous sera distribué en même temps que le bulletin d'inscription au méchoui.

Comme vous avez pu le lire ci-dessus, les élèves de la classe de Laetita Marissal ont visité cette usine au mois de mai, cette visite guidée les a sensibilisés à l'importance de la valorisation des déchets et de leur traitement. Ils sont les premiers à vous recommander cette visite.

### **TAEKWONDO**

La 23<sup>ème</sup> saison sportive s'est achevée, le traditionnel passage de grade a eu lieu le 13 juin dernier, il montre une bonne progression de l'ensemble des élèves et particulièrement des "TAEKWONDOÏSTES BEHOUSTIENS". Ils ont passé avec succès les différentes ceintures : Max Ceinture jaune, Théodore et Léa Ceinture orange, Hugo ceinture violette, Aymeric était absent, mais déjà ceinture orange, barrette verte acquise lors du précédent passage.

Toutes les félicitations de l'encadrement à l'ensemble des élèves (dont trois ceintures rouges et une future ceinture noire)

La prochaine saison débutera le mardi 5 septembre 2017, les horaires des cours seront sans changement :

Le mardi et le jeudi de 19 heures à 20h30 dans la salle polyvalente de Béhoust.

Les jeunes Béhoustiens (à partir de 12 ans) peuvent se renseigner et s'inscrire sur place, et profiter d'une initiation gratuite qui leur permettra de découvrir

ce sport de combat qui est une discipline olympique.

Un rappel, Sébastien Rodier ancien instructeur du club entre 2000 et 2004 est désormais en Charente-Maritime, il avait retrouvé le club de Béhoust en 2016 avec un 4<sup>ème</sup> Dan.

Pierre Guévar  
Président du Club de Taekwondo de  
Behoust

### **REPAS FÊTE NATIONALE**

Le buffet annuel offert par la Mairie à l'occasion de la fête nationale se déroulera dans la salle polyvalente. Rendez-vous place du village avec votre bonne humeur et votre dynamisme. Le buffet gratuit se déroulera le **Jeudi 13 juillet 2016** à partir de 19h30.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider à l'installation de ce buffet campagnard.

### **MECHOUI FÊTE DE LA RENTRÉE**

Il est de coutume de nous retrouver autour du traditionnel méchoui pour 'fêter' la rentrée. Cette année vous êtes invités à retenir la date du **Dimanche 3 Septembre 2017**.

Dernière semaine d'Août vous recevrez dans votre boîte aux lettres le document d'inscription pour ce repas communal ; nous vous indiquons dès à présent le montant des participations :

Adultes : 10€

Enfants de 10 à 15 ans : 4€

Gratuit pour enfant de moins de 10 ans.

## BUDGET DE LA COMMUNE

### LES IMPÔTS LOCAUX

Au cours du conseil municipal du **4 avril 2017** lors du vote du budget primitif, en raison de la baisse des dotations et des augmentations des fonds de péréquation, le conseil municipal a voté le relèvement du taux des impôts communaux de 10%.

1) La taxe d'habitation passe de **3% à 3,30%** ; Le foncier bâti de **5,10% à 5,61%**, le foncier non bâti de **22,80% à 25,08%**.

Les produits attendus des impôts locaux seront donc les suivants pour **2017** :

Taxe d'habitation : **40 095€**,

Taxe Foncière : **78 764€**

Taxe foncière non bâti : **5 869€**

Soit un total de : **124 728€**

2) La **DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) que l'état verse à chaque commune ne cesse de diminuer, pour Béhoust elle était de **60 601€** en 2013, **47 100€** en 2014, **39 600€** en 2015 et **31 163€** en 2016. Pour **2017** l'état nous alloue : **24 262€**.

3) Le **FPIC** Fond de Péréquation des Recettes Fiscales Communales (ce que l'état nous prélève chaque année pour financer les communes en difficulté) est budgété à **25 441€** pour 2017.

	<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>CFE Cotisation Foncière des entreprises</b>
<b>Béhoust 2017</b>	<b>3,30%</b>	<b>5,61%</b>	<b>25,80%</b>	<b>13,65%<sup>(1)</sup></b>

**(1)**La CFE est harmonisée au niveau de la communauté de commune Cœur d'Yvelines.

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de fonctionnement s'élève à **510680 €** (**479 900 €** en 2016)

**Les recettes** générées par les impôts locaux représenteront **58,9%** des crédits de fonctionnement. Mais sur cette somme figurent les montant de la partie de taxe d'habitation perçue pour le compte du département que nous devons reverser, cette somme apparaît dans le budget des dépenses.

La fiscalité locale est donc budgétée à **271976 €** provenant des contributions directes et des taxes.

La dotation attribuée par l'État (DGF) qui était de **31 260 €** en 2016 passe à **24 262 €**, soit une baisse de **22%**. La somme que nous transfère l'état pour notre fonctionnement représente **0%** de nos recettes, car il nous prélève aussi **74 616€** au titre du Fonds de Solidarité (FSRIF)

Les recettes générées notamment par les produits des services, du domaine et ventes diverses (redevances, concessions, mise à disposition de locaux, prestations, remboursements, taxe additionnelle aux droits de mutations,...) atteindront le montant de **78 700 €**, soit **15,4%** de nos recettes.

Les locations des locaux communaux et affectation du budget du **ccas** sont des recettes complémentaires qui représentent **27 714 €** soit **5,7%** du budget.

**Les dépenses** s'articulent autour de sept volets principaux.

Le poste entretien et service représentera **123 724 €** soit **24,2%** consacrés aux travaux et à l'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux, aux fournitures d'eau,

d'électricité, gaz (chauffage des bâtiments communaux), aux contrats de prestation entreprises extérieures..

La charge salariale (assistance scolaire, cantine, garderie, secrétariat de la mairie) pour le fonctionnement du service public représentera **23,3%**, pour un montant de **119 044 €**.

La sécurité pour laquelle la contribution majoritaire concerne le service des pompiers représentera **2,9%** de notre budget (**14 813 €**).

La charge financière ne pèse plus sur les dépenses car le remboursement des emprunts sera de **300 € (0,1%** du budget)

La somme prélevée par la commune pour le compte du département (voir fiscalité locale) sera de **95 204 €** ; il faut y ajouter les **21 700 €** du Fonds de Péréquation Inter Communal. L'état impose aux communes en bonne santé financière de participer à l'effort de financement des communes en difficultés. Lors du vote du budget nous avons inscrit la somme de **21 700€** en **2016**, (notre contribution étant de **12000€ en 2015**). Le total de ces versements représente à ce jour **134 204 €** soit **26,3%**.

Une somme de **26 300 €** est affectée à la participation aux services intercommunaux (SIEED, SIVOM) et aux indemnités des élus (soit **5,1%** du budget)

Enfin une enveloppe de **15 830 €** sera consacrée, aux subventions, aux fêtes et cérémonies et aux dépenses imprévues soit **3,1%**.

Les **15%** restants correspondent à la marge de manœuvre financière dégagée, soit **100 000 €** qui contribueront à autofinancer les programmes d'investissements.

#### **BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Les investissements importants de **2017** concernent particulièrement le réseau communal, financés par le programme triennal de voirie (subvention du département à hauteur de 70%) et surtout par l'autofinancement.

Les opérations d'investissements envisagés sont : le renouvellement du mobilier et du matériel informatique, le remplacement progressif de tous les anciens candélabres.

Le financement de ces opérations pourra se faire en partie par notre marge d'autofinancement (virement de **76 465 €** de notre section de fonctionnement), par des dotations telle que la **Taxe Locale d'Équipement** devenue **Taxe d'Aménagement**, le remboursement de **TVA**, par des subventions des collectivités territoriales, département ou région et, en dernier ressort par des emprunts.

#### **BLOC-NOTES**



## Ecole Primaire (Rappel)

**Accord de l'Académie pour le retour à la semaine de 4 jours.**

**Application : Rentrée septembre 2017**

## Transports scolaires :

### **Carte transport Collège d'Orgerus:**

**Attention bien respecter les dispositions pour obtention de la carte de transport.**

1) Retirer le dossier d'inscription en Mairie de Béhoust.

2) Les formulaires sont à déposer en Mairie avant le **24 juillet 2017** accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Montant de la carte de transport annuelle : **102,30 €.**

3) Les formulaires seront transmis par la Mairie de Béhoust à la Mairie de Gambais pour saisie.

4) Après validation par le STIF, les cartes seront éditées et disponibles en Mairie à partir du Mardi 22 août 2017.

## Environnement



### **Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers.**

- Tous les Jeudis.

**Poubelle verte** : collecte déchets ménagers.

**Poubelle jaune** : emballages, cartons + journaux.

### **Ramassage des déchets verts :**

• Collecte tous les Lundis depuis le lundi 3 avril 2017 jusqu'au Lundi 4 Décembre 2017.

• **Les déchets verts doivent être obligatoirement mis dans les sacs biodégradables, les branchages liés en fagots de taille et poids modestes.**

• Il reste quelques lots de sacs pour déchets verts. Enlèvement possible auprès de la Mairie suivant stock disponible.

## **Déchèterie de Garancières :**

## **Ouverte**

**Mardi, Vendredi, Samedi, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

**Dimanche : de 9h à 13h**

**Fermeture : Lundi, Mercredi, Jeudi.**

## **Ramassage des encombrants :**

• Prochaine collecte : Mardi 7 novembre 2017

## **Location de la salle**

La salle est à disposition des Béhoustiens pour les fêtes familiales, repas et soirées.

Tarif résident : 400 €

Tarif dépôt de garantie : 1000 €

## **Paroisse :**

Béhoust fait partie du groupement paroissial de Houdan.

Contact pour un décès, baptême mariage :

Paroisse de Houdan Tel 01 30 59 61 39.

Secretariat.paroisse.houdan@orange.fr

Depuis le 1 septembre 2016 le Père

Pierre BOTHUAN est le curé du

groupement paroissial de Houdan qui

regroupe 18 clochers dont celui de

Béhoust.

## **Permanence de la Mairie :**

Permanence téléphonique au :

01 34 94 67 70

De 9h30 à 12h et 14h à 16h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Secrétariat ouvert : Mardi de 17h30 à

19h Samedi de 10h à 12h

## **TENNIS**

### **Tarif résidents Béhoust :**

Adulte plus de 18 ans : 50€

Deux adultes même famille : 80 €

Enfants moins de 18 ans : 25€

Le(s) suivant(s) : 20€

N'oubliez pas de mettre votre carte au tableau pour la réservation du court.

### **Numéros d'urgence**

Police secours : 17

Pompiers : 18

SAMU, médecin de garde : 15

### **Etat civil**

#### **Naissance :**

**Rose Demasse** née le 29 mai 2017.

Bienvenues à la nouvelle Béhoustienne.

#### **Mariage :**

**Michel Guilloteau et Victoire Gineste**

le 1 juillet 2017

Félicitations aux jeunes mariés.

**Victoire** est la fille de **Pascaline Gineste-Morax** (ancienne conseillère municipale de Béhoust)

#### **Décès**

**Simone Peyssou épouse Bouteloup**

Le 19 Janvier 2017

Simone a été une conseillère municipale pendant de nombreuses années.

Tous les Béhoustiens tiennent à lui rendre un dernier hommage.

**Rédaction réalisation :** JP Vouters, Maryse Baradat, Alain Dufaud, Laetitia Marissal, Pierre Guévar.

**Publication :** Guy Pélissier

**Crédit photos :** JP Vouters, Alain Dufaud

**Site internet de la mairie :**

[www.behoust.fr](http://www.behoust.fr)

**Courriel :** [secretariat.behoust@orange.fr](mailto:secretariat.behoust@orange.fr)

*Béhoust*



|

